

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Officines de pharmacie

Depuis le déclenchement de la crise sanitaire, les salariés des officines ont été très largement sollicités et ont dû faire face, coûte que coûte, dans des conditions sanitaires pas toujours optimales. Les salariés des officines, du fait de la taille des entreprises (moins de 11 salariés) n'ont pas toujours, en interne, les moyens de faire valoir leurs droits.

La CGT, grâce à ses organisations professionnelles – les fédérations – et territoriales – les UL et les UD – est en mesure de leur apporter tout le soutien dont ils ont besoin.

La Fédération nationale des industries chimiques (FNIC) CGT représente les intérêts de tous les salariés des officines dans les négociations avec les employeurs, qui se tiennent au niveau de la branche professionnelle.

Ces négociations portent, entre autres, sur les salaires, la prévoyance, la couverture santé, les classifications.

La FNIC CGT a d'ailleurs récemment défendu et obtenu la prise en charges, sans franchise, de tous les arrêts de travail liés au Covid-19, et ce sans augmentation des cotisations, compte tenu des réserves accumulées par le régime de prévoyance de la branche.

Sur les salaires, la FNIC CGT porte des exigences fortes pour que les années d'études, les diplômes, les certificats de qualification professionnelle soient reconnus, tant en termes de classification que de rémunération.

De même, les astreintes, le travail du dimanche doivent être compensés à leur juste valeur et la conciliation vie pro/vie perso doit faire partie des éléments pris en compte dans les organisations de travail.

Les élections TPE, organisées en début d'année 2021, vous concernent directement.

Ce sont en effet les salariés des entreprises de moins de 11 salariés qui vont être appelés à voter pour leurs représentants.

Ces représentants, issus des différentes TPE du territoire, auront plusieurs missions :

- faire évoluer positivement vos conditions de travail, d'hygiène, de sécurité et de santé ;
- défendre vos droits et faire respecter la convention collective, le Code du travail et le Code de la santé publique dans vos entreprises.

La CGT vous appelle donc à voter pour les candidats qu'elle présente et à renforcer sa représentativité dans la branche et au niveau national. Plus la CGT sera forte, plus vos revendications auront du poids, plus vous aurez de garantie que vos droits seront respectés.

Du 25 janvier au 7 février 2021,

Donnez-vous le droit, votez CGT !